

eCH-0108 - Norme concernant les données registre d'identification des entreprises (registre IDE)

Titre	Norme concernant les données registre des entreprises
Code	eCH-0108
Type	Norme d'interopérabilité
Stade	Défini
Version	2.0 (Minor Change)
Statut	Remplacé
Validation	2013-03-06
Date de publication	2014-09-03
Remplace	eCH-0108, vers. 1.1
Langues	Deutsch (original), français (traduction)
Auteur(s)	Groupe spécialisé Contrôle des habitants Thomas Steimer, Office fédéral de la justice thomas.steimer@bj.admin.ch Stefan Müller, ILZ NW OW, stefan.mueller@ilz.info Martin Stingelin, Stingelin Informatik GmbH
Éditeur / distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente norme, qui vient compléter les normes concernant les données eCH-0097 *Identification des entreprises* et eCH-0098 *Données des entreprises*, définit le format d'échange pour la transmission d'informations concernant les entreprises entre le registre IDE et les autorités de la Suisse.

Sommaire

1	Statut du document	4
2	Introduction	4
2.1	Domaine d'application.....	4
2.2	Délimitation.....	4
2.3	Conventions.....	5
3	Modèle de données	6
3.1	Entreprise	6
4	Spécifications	9
4.1	Jeu de caractères	9
4.2	uidOrganisationType – Entreprise	9
4.2.1	Identification de l'entreprise	9
4.2.2	Données de l'entreprise.....	9
4.2.3	organisationMunicipality – Renseignements OFS sur la commune de l'entreprise	10
4.2.4	cantonAbbreviationMainAddress – Abréviation du canton de l'adresse du siège officiel de l'entreprise	10
4.2.5	cantonAbbreviationAdditionalAddress - Abréviation du canton de l'adresse du site ou de livraison à préciser	10
4.2.6	uidregStatusEnterpriseDetails– Statut détaillé de l'inscription au registre IDE	11
4.2.7	uidregPublicStatus – Publication des données	11
4.2.8	uidregOrganisationType – Type de l'entreprise (unité IDE)	11
4.2.9	uidregLiquidationReason – Motif de radiation du registre IDE	13
4.2.10	uidregSource – Sources d'information.....	13
4.2.11	uidReplacement - IDE déterminant d'un doublon supprimé	13
4.2.12	uidHeadquarter – IDE du siège social	14
4.2.13	commercialRegisterInformation- Informations concernant l'inscription au registre du commerce	14
4.2.13.1	commercialRegisterStatus – Statut de l'entreprise sur le registre du commerce	14
4.2.13.2	commercialRegisterEntryStatus – Statut de l'inscription au registre du commerce	14
4.2.13.3	commercialRegisterNameTranslation – Traduction officielle du nom	14

4.2.13.4 commercialRegisterEntryDate – Date de l’inscription au registre du commerce	15
4.2.13.5 commercialRegisterLiquidationDate – Date de la radiation du registre du commerce	15
4.2.13.6 commercialRegisterEnterpriseType - Type du siège de l’entreprise.....	15
4.2.14 vatRegisterInformation – Informations concernant l’inscription au registre des assujettis à la TVA	15
4.2.14.1 vatStatus – Statut de l’entreprise sur le registre des assujettis	15
4.2.14.2 vatEntryStatus – Statut TVA	16
4.2.14.3 vatEntryDate – Début de l’assujettissement à la TVA	16
4.2.14.4 vatLiquidationDate – Fin de l’assujettissement à la TVA	16
4.2.14.5 uidVat – IDE de l’assujettissement à la TVA	16
5 Compétences et mutations.....	16
6 Sécurité.....	16
7 Exclusion de responsabilité – Droits de tiers	17
8 Droits d’auteur.....	17
Annexe A – Références & bibliographie	18
Annexe B – Collaboration & vérification	19
Annexe C Modifications par rapport à la version 1.1	20

1 Statut du document

Le Comité d'experts a **remplacé** le présent document, lui conférant force normative pour le domaine d'application défini et dans les limites de validité fixées.

2 Introduction

2.1 Domaine d'application

La présente norme, qui vient compléter les normes concernant les données eCH-0097 *Identification des entreprises* et eCH-0098 *Données des entreprises*, définit le format et les valeurs autorisées pour l'échange électronique d'informations concernant les entreprises entre le registre IDE et les autorités de la Suisse.

2.2 Délimitation

La présente norme se contente de décrire les données, les interfaces et les motifs d'annonce pour l'échange de données des entreprises entre le registre IDE et les services administratifs au niveau fédéral, cantonal et communal. Elle laisse le soin à des normes supplémentaires de décrire les formats d'échange complets pour les interfaces concrètes, p.ex., pour:

- l'échange d'informations entre les services administratifs et le registre des entreprises et des établissements (REE)
- l'échange d'informations entre les administrations fiscales des communes ou cantons
- l'échange d'informations dans le cadre d'annonces intercantionales dans le domaine fiscal

Elle référence les normes concernant les données eCH-0097 *Identification des entreprises* et eCH-0098 *Données des entreprises*, ainsi que les normes ci-après:

- eCH-0007, Communes
- eCH-0008, Etats
- eCH-0010, Adresse
- eCH-0046, Contact
-

Si une caractéristique est décrite comme «obligatoire si suivi» dans le catalogue des caractéristiques, celle-ci est mise en œuvre en tant qu'élément facultatif dans le schéma correspondant. Toutefois, si l'information correspondante est disponible pour une entreprise, elle doit obligatoirement (selon le catalogue des caractéristiques) être livrée.

2.3 Conventions

Dans le contexte de ce document, «Facultatif» est utilisé au sens de la spécification du schéma XML [XSD]. Il a pour signification: «Il existe des cas pour lesquels aucune donnée n'est disponible».

La présente norme n'a pas vocation à fournir une description détaillée des conditions techniques fondamentales, ni, en particulier, des exceptions et cas particuliers.

Si des spécifications d'autres normes sont prises en compte, référence y est faite sous la forme [<Référence>]. Les renseignements détaillés concernant les références sont répertoriés dans l'annexe A. Pour chaque élément, le type correspondant est documenté.

3 Modèle de données

Le modèle de données décrit, en notation UML [UML], les catégories spécifiées dans cette norme ainsi que leurs dépendances logiques. Le modèle représente l'état à un moment donné. Il va de soi que cela ne signifie pas que les autorités n'ont pas à tenir l'historique des données.

3.1 Entreprise

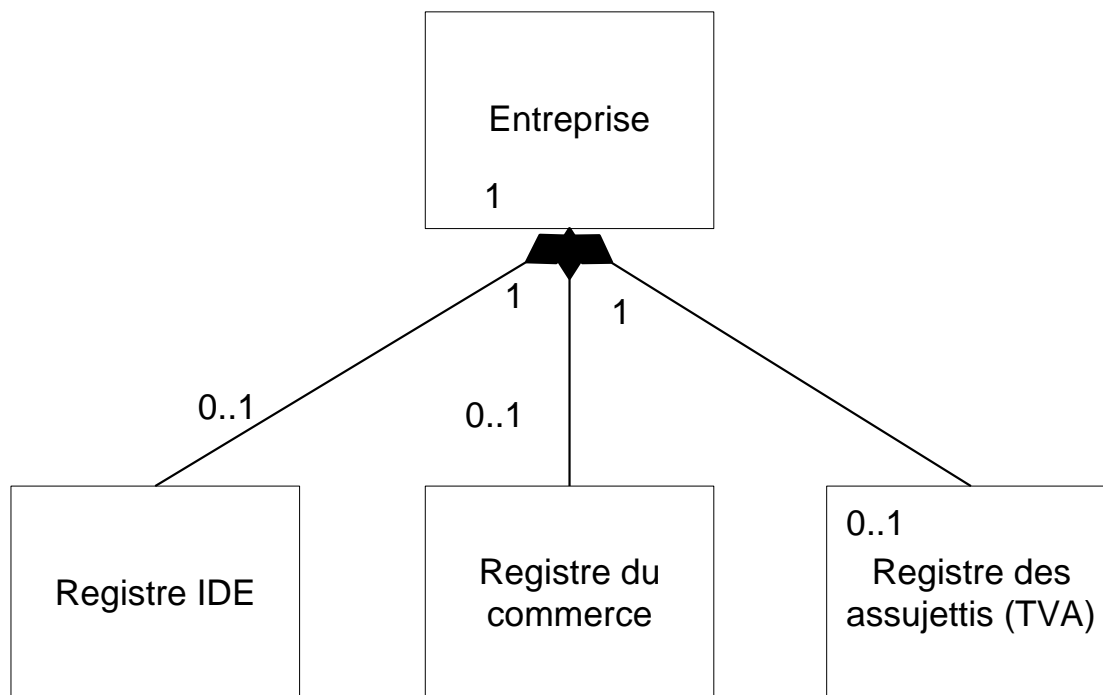


Figure 1: modèle de données pour les entreprises

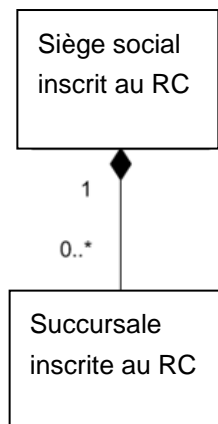
Le terme d'entreprise étant explicité dans la norme eCH-0097, chapitre 3.2 Entreprise, le présent document se concentre exclusivement sur les informations complémentaires.

Une *entreprise* peut être inscrite à différents registres, ce qui implique le transfert de divers contenus de données. On distingue entre trois registres:

- le registre d'identification des entreprises (registre IDE)
- le registre du commerce
- le registre des assujettis à la TVA

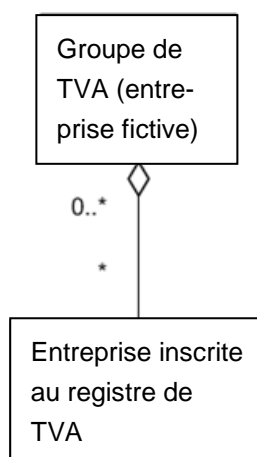
La relation de l'entreprise avec les différents registres est marqué par un 1 à 0..1 (peut être inscrite, mais ce n'est pas obligatoire). Avec l'introduction de l'IDE, la relation de l'entreprise avec le registre IDE est appelée à devenir à moyen terme une relation 1:1, car toutes les entreprises de la Suisse figureront au registre IDE. Les relations des entreprises avec les deux autres registres ne changeront pas.

Toute succursale figurant au registre du commerce comporte, outre son propre IDE, l'IDE de son siège social (cf. chapitre 4.2.12 «uidHeadquarter – IDE du siège social»).



Si une entreprise est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée et possède une ou plusieurs succursales inscrites au registre du commerce, ces succursales sont assujetties à la TVA via leur siège social. Le statut de l'inscription de la succursale au registre des assujettis est «vide» mais il y a bien un IDE, qui doit être utilisé comme numéro de TVA. Cet «IDE de TVA» correspond à l'IDE du siège social (cf. chapitre 4.2.14.5 «uidVat – IDE de l'assujettissement à la TVA»).

Le groupe de TVA constitue un cas particulier d'entreprise. Un groupe de TVA est ajouté au registre IDE, lorsque plusieurs entreprises utilisent le même numéro de TVA pour remplir leurs obligations à cet égard. Le groupe de TVA se voit attribuer un IDE mais doit être considéré comme une entreprise «fictive».



Concernant les entreprises qui font partie d'un groupe de TVA, le statut de l'inscription de l'entreprise au registre des assujettis est «vide». A l'inverse, il y a bien un IDE, qui doit être utilisé comme numéro de TVA. Il correspond à l'IDE du groupe de TVA (cf. chapitre 4.2.14.5 «uidVat – IDE de l'assujettissement à la TVA»).

4 Spécifications

Les spécifications fournissent une description de la forme des données concernées.

La définition de la forme utilise la syntaxe du schéma XML [XSD]. Vous pouvez télécharger le schéma complet sur le site Web de l'eCH à l'adresse:

<http://www.ech.ch/xmlns/eCH-00108/1>

4.1 Jeu de caractères

Les données doivent être codées en «UTF-8» tel que stipulé par [eCH-0018].

4.2 uidOrganisationType – Entreprise

L'entreprise couvre toutes les entreprises au sens large du terme ainsi que les autres entités organisationnelles ou institutionnelles, devant être identifiées pour des motifs légaux, administratifs ou statistiques (eCh-0097, chapitre 3.3).

L'inscription au registre d'identification des entreprises est par principe disponible à compter de 2011. Si l'inscription est disponible, les informations suivantes sont fournies ou transférées dans le cadre de l'échange avec le registre des entreprises:

- Identification de l'entreprise selon la norme concernant les données eCH-0097 *Identification de l'entreprise*
- Données de l'entreprise selon la norme concernant les données eCH-0098 *Données des entreprises*
- Commune de l'entreprise (numéro OFS de la commune, nom de la commune, canton) (facultatif)
- Abréviation du canton de l'adresse du siège officiel de l'entreprise (facultatif)
- Abréviation du canton de l'adresse du site ou de livraison à préciser (facultatif)
- Statut détaillé de l'inscription au registre IDE (facultatif)
- Publication des données (facultatif)
- Type de l'entreprise (unité IDE) (facultatif)
- Motif de liquidation dans le registre IDE (facultatif)
- Sources d'information (facultatif multiple)
- IDE déterminant d'un doublon supprimé (facultatif)
- IDE du siège social (facultatif)
- Informations concernant l'inscription au registre du commerce (facultatif)
- Informations concernant l'inscription au registre des assujettis (facultatif)

Des détails concernant le format et la signification sont fournis sous le type correspondant.

4.2.1 Identification de l'entreprise

Selon la norme concernant les données eCH-0097 *Identification de l'entreprise*.

4.2.2 Données de l'entreprise

Selon la norme concernant les données eCH-0098 *Données des entreprises*

4.2.3 organisationMunicipality – Renseignements OFS sur la commune de l’entreprise

Permet la transmission du numéro OFS de la commune, du nom OFS de la commune, de l’abréviation du canton et de l’HistoryId OFS de la commune dans laquelle se trouve l’entreprise.

L’élément contient les données selon eCH-0007: swissMunicipality

4.2.4 cantonAbbreviationMainAddress – Abréviation du canton de l’adresse du siège officiel de l’entreprise

Permet la transmission de l’abréviation du canton, dans lequel se trouve l’adresse du siège officiel de l’entreprise.

Le champ contient l’abréviation du canton à deux chiffres selon eCH-0007 (eCH-0007:cantonAbbreviationType).

4.2.5 cantonAbbreviationAdditionalAddress - Abréviation du canton de l’adresse du site ou de livraison à préciser

Permet la transmission de l’abréviation du canton, dans le cas où une adresse de site ou de livraison de l’entreprise plus précise que l’adresse du siège est connue.

Le champ contient l’abréviation du canton à deux chiffres selon eCH-0007 (eCH-0007:cantonAbbreviationType).

Pour chaque unité IDE, 2 adresses postales et, en supplément, une case postale avec le code postal correspondant, figurent au registre IDE. Ces données sont représentées par l’arborescence

/eCH-0108:organisation/eCH-0098:contact/eCH-0046:address/eCH-0046:postalAddress.

On établit une distinction entre les différentes adresses par l’élément eCH-0046:otherAddressCategory. En complément des champs d’adresse dans ech-0046, le registre IDE a besoin du canton correspondant pour l’adresse principale et complémentaire. Celles-ci peuvent être complétés par les deux éléments de cantons dans la norme IDE ech-0108.

Le tableau suivant fournit une vue d’ensemble contextuelle des données:

Adresse IDE	addressCategory	Canton
Adresse principale	main	ech-0108:cantonAbbreviationMainAddress
Adresse complémentaire	additional	ech-0108:cantonAbbreviationAdditionalAddress
Case postale	postcode	-

4.2.6 uidregStatusEnterpriseDetails– Statut détaillé de l’inscription au registre IDE

- 1 = provisoire (IDE attribué par le registre des entreprises mais pas encore vérifié)
- 2 = en cours de réactivation (réactivation d’une inscription précédemment supprimée)
- 3 = définitif (inscription vérifiée et IDE attribué)
- 4 = en cours de mutation (mutation d’une inscription déjà existante)
- 5 = radié (suppression d’une inscription)
- 6 = définitivement radié (suppression d’une inscription au terme du délai de conservation de 10 ans)
- 7 = annulé (quand un doublon est découvert lors du contrôle)

Le statut «actif» dans le registre IDE peut être déduit des points 3 et 4. Actif signifie qu’il y a bien une inscription correspondante à l’entreprise dans le registre IDE et qu’un IDE définitif a été attribué à l’entreprise ou que l’inscription est en cours de mutation. Les points 5 et 6 correspondent à un statut «inactif» dans le registre IDE. Inactif signifie que l’inscription au registre IDE a été supprimée en conséquence. Elle reste cependant consultable pendant au moins 10 ans avec le statut inactif dans le registre des entreprises.

4.2.7 uidregPublicStatus – Publication des données

Indique si les données relatives à une entreprise contenues dans le registre IDE peuvent être rendues accessibles au public sur Internet. Les inscriptions sont publiques, quand les données concernant une entreprise figurent déjà dans un autre registre accessible au public, par exemple le registre du commerce ou quand l’entreprise ou son propriétaire consentent explicitement à la publication des données relatives à l’entreprise. Sinon, l’accès aux données est bloqué pour le public, mais pas pour l’administration.

- 0 = bloqué
- 1 = public

4.2.8 uidregOrganisationType – Type de l’entreprise (unité IDE)

Type de l’entreprise selon le registre d’identification des entreprises.

Valeur Description

- 1 = Personne morale

Ce type peut couvrir les formes juridiques suivantes selon la norme eCH-0097:

Société en nom collectif, société en commandite, société en commandite par actions, société par actions, société à responsabilité limitée GMBH/SARL, société coopérative, société en commandite pour les placements collectifs de capitaux, société d’investissement à capital variable (SICAV), société d’investissement à capital fixe (SICAF), institut de droit public, procurations non-commerciales, chef d’indivision, société étrangère par actions, société coopérative et SARL étrangères.

2 = Profession médicale universitaire

Ce type couvre la forme juridique «entreprise individuelle» selon la norme eCH-0097, dans la mesure où elle est inscrite au registre des professions médicales.

3 = Avocat

Ce type couvre la forme juridique «entreprise individuelle» selon la norme eCH-0097, dans la mesure où elle est inscrite à un registre cantonal des avocats.

4 = Notaire

Ce type couvre la forme juridique «entreprise individuelle» selon la norme eCH-0097, dans la mesure où elle est inscrite à un registre cantonal des notaires.

5 = Personne physique et société simple dans l'agriculture

Ce type couvre les formes juridiques «entreprise individuelle» et «société simple» selon la norme eCH-0097, dans la mesure où elles sont inscrites à un registre cantonal de l'agriculture.

6 = Société simple

Ce type correspond à la forme juridique «société simple» selon la norme eCH-0097.

7 = Entreprise individuelle

Ce type correspond à la forme juridique «entreprise individuelle» selon la norme eCH-0097, pour toutes les entreprises individuelles qui ne peuvent être couvertes par les points 2-5 (profession médicale universitaire, avocat, notaire, personne physique dans l'agriculture). Une entreprise individuelle inscrite au registre du commerce doit également figurer sous cette catégorie.

8 = Entreprise de droit public

Ce type peut couvrir les formes juridiques suivantes selon la norme eCH-0097:

Entreprises fédérales, entreprises cantonales, entreprises de district, entreprises communales, corporations de droit public (entreprises), entreprises publiques étrangères.

9 = Unité purement administrative

Ce type peut couvrir les formes juridiques suivantes selon la norme eCH-0097:

Administration fédérale, administration cantonale, administration de district, administration communale, corporation de droit public (administration), église reconnue par l'état.

10 = Association

Ce type correspond à la forme juridique «association» selon la norme eCH-0097, qu'elle soit inscrite ou non au registre du commerce.

11 = Fondation

Ce type correspond à la forme juridique «fondation» selon la norme eCH-0097, qu'elle soit inscrite ou non au registre du commerce.

12 = Etablissement étranger

Ce type correspond aux formes juridiques «société étrangère par actions» et «société coopérative et SARL par actions étrangères» selon la norme eCH-0097, en l'absence d'inscription au registre du commerce.

13 = Domaine douanier

Ce type identifie certains sites d'établissement dont la pertinence est limitée à l'administration douanière.

14 = Entreprises étrangères

Ce type identifie les entreprises étrangères devant être identifiées par un IDE, en particulier les entreprises de la Principauté du Liechtenstein.

15 = Avocat et notaire

Ce type identifie les avocats/notaires, qui sont inscrits à la fois à un registre cantonal des avocats et un registre cantonal des notaires.

16 = Sites

Ce type doit permettre d'identifier les éventuels sites d'établissement ajoutés à l'avenir.

4.2.9 uidregLiquidationReason – Motif de radiation du registre IDE

Motifs entraînant une radiation du registre IDE. Le mapping pour les motifs de liquidation selon eCH-0098 est présenté entre parenthèses (eCH-0098, chapitre 4.3.6 liquidationReason – Motif de liquidation)

1 = Fusion avec absorption (eCH-0098: Fusion)

2 = Fusion avec combinaison (eCH-0098: Fusion)

3 = Cessation d'activité/ scission / retraite/ salarié (eCH-0098: Liquidation)

4 = Pas d'autorisation (eCH-0098: Liquidation)

5 = Transmission d'une entreprise / changement de société (eCH-0098: reprise)

6 = **ARGE** terminé/ projet terminé / fête terminée / activité en Suisse terminée (eCH-0098: Liquidation)

7 = Décès (eCH-0098: Liquidation)

8 = Doublet / erreur (eCH-0098: Liquidation)

4.2.10 uidregSource – Sources d'information

Le numéro d'identification d'entreprise (IDE) de tous les services administratifs, qui ont l'entreprise dans leur base de données de l'entreprise et figurent en conséquence au registre IDE.

4.2.11 uidReplacement - IDE déterminant d'un doublon supprimé

Dans le cas d'un doublon survenu par inadvertance, l'IDE déterminant (c'est-à-dire celui qui est conservé, donc pas supprimé) de l'entreprise doit être figuré dans ce champ lors de la suppression du doublon, afin que tous les services IDE suppriment ce dernier sans trop d'efforts ou puissent reconnaître l'IDE qui est conservé et l'inscrire à leur registre. Exemple: l'OFS / le registre IDE reconnaît que l'unité x a deux IDE, un IDE1 et un IDE2, qui renvoient toutefois à une seule et même entreprise. L'IDE1 de cet exemple étant déjà utilisé depuis des années par plusieurs registres, l'IDE1 doit est conservé et l'IDE2 être supprimé avec le

motif «Doublon». Afin que le(s) service(s) concerné(s) puisse(nt) efficacement remplacer l'IDE2 jusqu'alors présente par l'IDE1, cette caractéristique figure au registre IDE et est rendue accessible aux services IDE.

Le champ contient l'IDE selon la norme eCH-0097 (eCH-0097:uidStructureType) de l'inscription toujours active.

4.2.12 uidHeadquarter – IDE du siège social

Sert à associer le siège annexe et le siège social d'une entreprise dans le registre IDE. Est indiqué uniquement pour le siège annexe (type d'entreprise = 2) et contient l'IDE du siège social.

Le champ contient l'IDE selon la norme eCH-0097 (eCH-0097:uidStructureType)

4.2.13 commercialRegisterInformation- Informations concernant l'inscription au registre du commerce

L'inscription au registre du commerce n'est pas systématique (ex. entreprises individuelles). S'il y a inscription, les informations suivantes sont transmises dans la mesure où elles sont disponibles.

- Statut de l'entreprise dans le registre du commerce
- Statut de l'inscription au registre du commerce (facultatif)
- Traduction officielle du nom (facultatif)
- Date de l'inscription au registre du commerce (facultatif)
- Date de la radiation dans le registre du commerce (facultatif)
- Type du siège de l'entreprise (facultatif)

4.2.13.1 commercialRegisterStatus – Statut de l'entreprise sur le registre du commerce

1 = inconnu

2 = inscrit

3 = non inscrit

Si l'on ignore si une entreprise est inscrite ou non au registre du commerce, la valeur 1 doit être transmise. Si l'on sait que l'entreprise n'est pas inscrite au registre du commerce, la valeur 3 est transmise.

4.2.13.2 commercialRegisterEntryStatus – Statut de l'inscription au registre du commerce

Statut de l'inscription au registre du commerce, dans le cas où l'entreprise y est inscrite.

1 = actif

2 = radié

3 = provisoire

4.2.13.3 commercialRegisterNameTranslation – Traduction officielle du nom

Traduction officielle du nom de l'entreprise dans une ou plusieurs langues (allemand, français, italien ou anglais) selon l'inscription au registre du commerce. Ex. les Chemins de fer

fédéraux suisses CFF figurent également en tant que (Schweizerische Bundesbahn SBB) (Ferrovie federali svizzere FFS) (Viafiers federalas svizras VFS) (Swiss federal railways SFR). La traduction doit être limitée à 255 caractères maximum.

4.2.13.4 commercialRegisterEntryDate – Date de l’inscription au registre du commerce

Date de l’inscription au registre du commerce, dans le cas où l’entreprise est inscrite au registre du commerce.

La date de l’inscription dans le registre du commerce est transmise en temps UTC.

4.2.13.5 commercialRegisterLiquidationDate – Date de la radiation du registre du commerce

Date de la radiation du registre du commerce, dans le cas où l’entreprise était inscrite au registre du commerce.

La date de l’inscription dans le registre du commerce est transmise en temps UTC.

4.2.13.6 commercialRegisterEnterpriseType - Type du siège de l’entreprise

Outre les sièges principaux, des succursales sont inscrites au registre du commerce. Le «type du siège de l’entreprise» doit donc être transmis afin de pouvoir les distinguer. Si cette information est connue, elle doit impérativement être transmise.

1 = siège social

2 = siège annexe

4.2.14 vatRegisterInformation – Informations concernant l’inscription au registre des assujettis à la TVA

L’inscription au registre des assujettis n’est pas systématique. S’il y a inscription, les informations suivantes sont transmises dans la mesure où elles sont disponibles:

- Statut de l’entreprise sur le registre des assujettis
- Statut TVA (facultatif)
- Début de l’assujettissement à la TVA (facultatif)
- Fin de l’assujettissement à la TVA (facultatif)
- IDE de l’assujettissement à la TVA (facultatif)

4.2.14.1 vatStatus – Statut de l’entreprise sur le registre des assujettis

1 = inconnu

2 = inscrit

3 = non inscrit

4.2.14.2 vatEntryStatus – Statut TVA

Statut de l'inscription au registre des assujettis, si l'entreprise est inscrite au registre des assujettis à la TVA.

1 = actif

2 = radié

4.2.14.3 vatEntryDate – Début de l'assujettissement à la TVA

Date du début de l'assujettissement à la TVA.

La date du début de l'assujettissement à la TVA est transmise en temps UTC.

4.2.14.4 vatLiquidationDate – Fin de l'assujettissement à la TVA

Date de la radiation du registre des assujettis, dans le cas où l'entreprise était assujettie à la TVA.

La date de la fin de l'assujettissement à la TVA est transmise en temps UTC.

4.2.14.5 uidVat – IDE de l'assujettissement à la TVA

IDE sous lequel l'entreprise est assujettie à la TVA.

5 Compétences et mutations

L'OFS est compétent pour la mise à jour de la présente norme.

6 Sécurité

La définition des formats d'échange en soi ne soulève aucun problème relatif à la sécurité. Si des autorités souhaitent échanger électroniquement les données spécifiées dans le présent document, elles doivent s'assurer de la présence des fondements juridiques nécessaires. Lors d'un échange de données, la confidentialité et l'intégrité des données transmises doivent être garanties.

7 Exclusion de responsabilité – Droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

8 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

[eCH-0018]	eCH-0018: XML Best Practices
[eCH-0097]	eCH-0097: norme concernant les données <i>Identification de l'entreprise</i>
[eCH-0098]	eCH-0098: norme concernant les données <i>Données des entreprises</i>
[ISO 639-1]	ISO (International Organization for Standardization). International Standards for Language Codes.
[UML]	Unified Modeling Language (UML). Version 1.5. Object Management Group.
[XSD]	XML Schema Part 1: Structures. W3C Recommendation 2. Mai 2001.
	XML Schema Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2. Mai 2001.

Annexe B – Collaboration & vérification

Müller Willy, Unité de stratégie informatique de la Confédération

Stingelin Martin, Stingelin Informatik GmbH

Arnold Beat, canton d'Uri

Müller Stefan, InformatikLeistungsZentrum d'Obwald et de Nidwald

Vogel Urs, canton d'Obwald

Froidevaux Marc, Office fédéral de la statistique

Koller Oliver, Office fédéral de la statistique

Tomasini Fabio, Office fédéral de la statistique

Peterer Thomas, Innosolv AG (NEST)

Annexe C Modifications par rapport à la version 1.1

- RfC 2012-30, ajout du nom de la commune pour l'entreprise. Voir chapitre 4.2 et 4.2.3
- RfC 2012-31, adaptation du type d'entreprise. Voir chapitre 4.2.8
- RfC 2012-32, IDE du siège social pour les établissements, voir nouveau chapitre 4.2.12
- RfC 2012-33, IDE de la TVA, Voir chapitre 4.2.14 et nouveau chapitre 4.2.14.5